

## Directeur interrégional Grand Sud-Ouest Avis de vacance

<b>Catégorie</b>	Hors Catégories
<b>Filière</b>	Hors Filières
<b>Modalités</b>	Poste à pourvoir par recrutement interne ou externe en CDI ou par voie de détachement pour les agents fonctionnaires
<b>Affectation</b>	Bègles (inter région Grand Sud-Ouest)
<b>Candidature avant le</b>	21 juin 2015

---

### Contexte

Avec plus de 2 000 collaborateurs, l'Institut national de recherches archéologiques préventives est la plus importante structure de recherche archéologique française et l'une des toutes premières en Europe. Etablissement public administratif, l'Inrap conduit dans le cadre des opérations de construction et d'aménagement du territoire et en partenariat avec les aménageurs publics et privés, des diagnostics et des fouilles archéologiques prescrits par les services de l'Etat. L'institut réalise ainsi chaque année plus de 2 000 chantiers, en France métropolitaine et dans les départements d'outre mer.

Au-delà de la réalisation des opérations et de la collecte des données, les missions de l'établissement comprennent l'exploitation scientifique des résultats et la diffusion de la connaissance archéologique auprès du public.

L'institut dispose d'un budget de 168 millions d'euros

La direction interrégionale Grand Sud-Ouest comprend les régions Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin, Midi-Pyrénées et les départements français d'outre-mer – DROM (Guyane, Guadeloupe et Martinique). Elle constitue un échelon de gestion déconcentrée de l'activité de l'institut. Elle mobilise près de 250 agents permanents, affectés au sein des centres de recherche archéologiques et dans les locaux de la direction interrégionale. Elle gère plus de 250 opérations de fouilles et de diagnostics par an.

En Grand Sud-Ouest, le directeur interrégional est assisté par cinq adjoints scientifiques et techniques, qui sous son autorité, ont pour mission de coordonner sur des territoires donnés, la conception, la préparation et la mise en œuvre des projets d'opérations archéologiques (diagnostics et fouilles) et des travaux de post-fouilles. Ils participent à l'exploitation, la mise en valeur et la diffusion des résultats auprès de la communauté scientifique et du grand public.

Le directeur interrégional est également assisté d'un adjoint-administrateur qui a pour mission d'organiser et coordonner la gestion des moyens de la direction interrégionale dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée à l'interrégion, en fonction des stratégies et directives nationales.

L'établissement a initié la mise en œuvre d'une harmonisation de l'organisation fonctionnelle de ses 8 directions interrégionales à laquelle le directeur interrégional

Grand Sud-Ouest participe en tenant compte des spécificités organisationnelles de sa direction, notamment les DROM.

### **Mission**

Le directeur interrégional est responsable de la bonne réalisation des missions de l'Inrap au niveau de l'interrégion : il gère et coordonne à cet effet les moyens humains, techniques et financiers mis à sa disposition.

Le directeur interrégional est un cadre dirigeant de haut niveau, autonome dans la gestion de son interrégion. Il est rattaché directement à la direction générale de l'établissement à qui il rend compte dans tous ses domaines de compétences.

Il travaille en liaison avec les directeurs interrégionaux et les directeurs du siège.

Il veille à la cohésion et à la mobilisation des agents de son interrégion.

### **Fonctions**

Dans les conditions définies ci-dessus et en s'appuyant sur ses adjoints, le directeur interrégional :

- assure la représentation de l'Inrap dans l'interrégion et veille au développement des relations avec l'ensemble de ses partenaires publics et privés, à commencer par l'Etat et les collectivités locales ;
- supervise l'activité de l'interrégion en termes de programmation et de planification des moyens, ainsi que les réponses aux appels d'offres ; à cet égard, il assure une veille économique en ce qui concerne les aménageurs et leurs projets ; il négocie avec eux les conditions et modalités d'intervention ; il coordonne la mise en œuvre des opérations, veille à l'optimisation de l'allocation des moyens dans le respect des objectifs qui lui sont notifiés par la direction générale de l'établissement ;
- définit et met en place l'organisation et les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation des missions de l'institut au niveau de l'interrégion ; à cette fin, il propose le budget de l'interrégion à la direction de l'établissement et est l'ordonnateur délégué ; il a autorité sur tous les personnels affectés à l'interrégion, qu'il encadre ;
- veille à l'application des orientations et des directives de la direction générale et organise le *reporting* à destination des directions du siège ;
- anime le dialogue social au niveau interrégional et préside à ce titre le comité d'hygiène sécurité et conditions de travail spécial (CHSCTS) et le comité technique spécial (CTS) ; il veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité et à la réglementation relative à l'environnement ;
- contribue à l'organisation de l'exploitation scientifique des résultats et développe les actions de communication et les projets culturels ;
- enfin, il veille à la formation et au développement des compétences des agents de l'interrégion.

Le directeur interrégional anime une équipe de direction notamment composée des adjoints scientifiques et techniques et de l'adjoint-administrateur.

Le chargé de développement culturel et de la communication, le conseiller sécurité-prévention, le gestionnaire de documentation et les gestionnaires de collections lui sont également directement rattachés.

**Les fonctions décrites ci-dessus correspondent aux principales fonctions afférentes au poste de directeur interrégional. Elles peuvent faire l'objet d'adaptations pour des besoins de service.**

Poste ouvert hors filières et catégories à pourvoir par recrutement interne ou externe (CDI), à Bègles (33).

#### **Niveau de diplôme requis**

BAC + 4/5 ayant une forte expérience dans une fonction de management et de gestion publique, notamment dans des fonctions de responsable de service déconcentré d'établissement public, ou encore de direction au sein d'une collectivité territoriale.

#### **Compétences et expériences requises**

- **Connaissances et compétences générales et techniques :**

- négociation avec les services de l'Etat et les aménageurs
- expérience confirmée dans la conduite du changement
- expérience confirmée de management
- compétences stratégiques et opérationnelles
- connaissance du fonctionnement des établissements publics et maîtrise de la gestion publique
- capacités à proposer et à réaliser des projets
- bonnes connaissances de l'organisation administrative
- connaissance des métiers de terrain (travaux, exploitation...)
- Permis B requis

- **Compétences relationnelles :**

- sens relationnel avéré et capacité à entretenir des relations de haut niveau (public et privé)
- grande exigence sur la qualité d'expression écrite et orale, sur la capacité de négociation et l'aptitude à l'écoute et au dialogue

Le poste suppose des déplacements fréquents au sein de l'interrégion et au siège parisien de l'établissement.

#### **Candidature**

Les candidats sont invités à adresser leur candidature avant **21 juin 2015** (CV, lettre de motivation) à Monsieur Benoît Lebeauvin, directeur des ressources humaines de l'institut national de recherches archéologiques préventives, 7 rue de Madrid 75008 Paris, de préférence par mail à l'adresse suivante : [service-recrutement@inrap.fr](mailto:service-recrutement@inrap.fr).